

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **2 mai 2016** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Réal Bernard
Siège #2 - Mario Bergeron
Siège #3 - Micheline Charrier
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Émilien Carrier

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2016-05-124

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2016
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2016
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.1.2 - 1^{er} versement Entente relative à la protection-incendie avec Saint-Romain
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Résolution pour la nomination des patrouilleurs nautiques
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU – EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 7.3 - Résolution pour autoriser l'achat de sulfate ferrique pour la déphosphatation des étangs
 - 7.4 - Résolution pour accepter de louer les bateaux ce printemps à la Municipalité de Nantes pour la déphosphatation
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES – DÉCHETS DOMESTIQUES
 - 8.1 - Résolution pour autoriser l'achat de bacs pour les espaces publics intérieurs et extérieurs
 - 8.2 - Résolution pour participer à l'activité de sensibilisation de l'environnement à Stornoway
- 9 - URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour modifier les informations du panneau d'information Village-relais
 - 9.2 - Résolution pour autoriser la participation à la formation, La prise de décision en urbanisme, le 4 juin 2016 à Frontenac
 - 9.3 - Résolution pour remplacer les tapis de la halte municipale
- 10 - LOISIRS – CULTURE
 - 10.1 - Rapport du concierge
 - 10.1.1 - Résolution pour payer Service d'aide à domicile du Granit

- 10.2 - Résolution pour embaucher Claude Blanchette à titre de concierge
- 10.3 - Résolution pour raccorder la ligne 2659 au système téléphonique existant
- 10.4 - Résolution pour autoriser l'ajout de l'augmentation de tarif du système d'alarme intrusion
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - Adoption du règlement #2016-495 modifiant le règlement #2009-445 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres 9-1-1
 - 11.2 - Dépôt des états comparatifs par la secrétaire-trésorière au 31 mars 2016
 - 11.3 - Avis de motion du règlement #2016-496 autorisant un emprunt de 420 000 \$ et décrétant des travaux de reconstruction complète et de pavage de la rue Breton (tronçon 6) et de la rue De la Source (tronçon 7)
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.1.1 - Transfert de 35 000 \$ au dépôt à terme
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'avril 2016
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 28 avril 2016
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour autoriser la directrice générale et l'adjointe à participer au Congrès de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin 2016
 - 12.6 - Résolution pour autoriser la participation de deux personnes au Colloque économie emploi le 6 mai 2016
 - 12.7 - Résolution pour autoriser l'achat du webinaire, Colloque Accès à l'information
 - 12.8 - Résolution pour autoriser le versement des sommes allouées au Comité de Pastorale de St-Alphonse de Stornoway
 - 12.9 - Résolution pour autoriser l'achat d'outils promotionnels de la santé mentale
 - 12.10 - Résolution d'appui au projet des relais citoyens pour une communauté Tissée-serrée
 - 12.11 - Résolution pour autoriser le remboursement des frais de kilométrage et de repas, Formation Berce de la Caucase
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'employé en voirie
 - 13.2 - Résolution pour débroussailler le 5e rang
 - 13.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture des travaux de niveleuse dans les chemins municipaux
 - 13.4 - Résolution pour autoriser des travaux pour la subvention PAARRM
 - 13.5 - Résolution pour lancer un appel d'offres pour l'entretien des cours municipales
- 14 - TECQ 2014-2018
 - 14.1 - Résolution pour payer la facture du journal Constructo
 - 14.2 - Résolution pour payer l'analyse des nouvelles demandes du MDDELCC pour la demande d'autorisation
 - 14.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la 1re facture de l'appel d'offres Réhabilitation de la chaussée des rues Breton et de la Source
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution pour autoriser un don à la Maison La Cinquième Saison pour l'inscription au Festival Bateaux-Dragons
 - 16.2 - Résolution pour renouveler le contrat de service avec Infotech pour quatre ans
 - 16.3 - Organiser une activité, Informer les jeunes comment réagir lorsqu'ils sont accostés, avec les jeunes
 - 16.4 - Résolution pour mettre des techno pieux pour ancrer le panneau municipal
 - 16.5 - Résolution pour autoriser des travaux de voirie
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 - Bibliothèque - Micheline Charrier
 - 17.3 - Transautonomie - Mario Bergeron
 - 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron
 - 17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron
 - 17.6 - Famille et aînés - Émilien Carrier
 - 17.7 - CLD - Réjean Boulanger
 - 17.8 - Croix-Rouge - Micheline Charrier
 - 17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier
 - 17.10 - CIGES - Émilien Carrier

- 17.11 - Comité de développement - Micheline Charrier
 - 17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
 - 17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron
 - 17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance
 - 17.15 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron
 - 17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance
 - 17.17 - Art et Culture - Réal Bernard
- 18 - MOT DU MAIRE**
19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Adopté par Madame Micheline Charrier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 4 avril 2016.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-05-125

4.1 - Séance ordinaire du 4 avril 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'au point 9.2, il est tenu d'ajouter *les frais d'hébergement* aux dépenses remboursées;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité en incluant la modification ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des commentaires sont exprimés sur différents sujets.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Lors de la prise des niveaux, le réservoir du centre communautaire était utilisé par les pompiers. Aucune prise de niveau n'a été prise avant le conseil ordinaire. Le niveau du réservoir de la Route 161 est à 100 pouces. Aucun changement. Le niveau du réservoir de la Route 108 est à 73 pouces. Le niveau a diminué d'un pouce. Le niveau du réservoir du chemin North Hill est à 48 pouces. Aucun changement.

2016-05-126

6.1.2 - 1er versement Entente relative à la protection-incendie avec Saint-Romain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a une entente relative à la protection incendie avec la Municipalité de Saint-Romain;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la protection incendie est de 25 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Romain nous a fait parvenir une facture pour le versement de la moitié de la quote-part, soit 12 500 \$;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la moitié de la quote-part, 12 500 \$, de la protection incendie à la Municipalité de Saint-Romain;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entente pour le service de protection incendie SR n°02-220-00-442*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

2016-05-127

6.2.1 - Résolution pour la nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE les règlements appliqués sont : le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte à l'unanimité que les personnes suivantes : Kevin Talbot et Sandra Lapointe soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouille nautique pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucun sujet à traiter.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Les tests d'eau potable d'avril ne démontrent aucune bactérie atypique, ni de E-Coli, ni de coliformes totaux pour le centre communautaire. Le test de turbidité du 8 avril est dans les normes.

Les tests d'eau potable d'avril de la halte municipale ne démontrent la présence d'aucune bactérie atypique ni de coliformes totaux ni de E-coli. Le test de turbidité est également dans les normes.

Nous sommes toujours en avis d'ébullition à la halte municipale.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test d'eau à l'affluent a été fait le 20 avril. La déphosphatation se fera le 5 mai prochain.

L'étang 2 n'a pas monté beaucoup malgré la fonte des neiges et la pluie (mars). Le niveau de l'étang a baissé de 10 centimètres en une semaine. Une vérification du drainage sera faite.

2016-05-128

7.3 - Résolution pour autoriser l'achat de sulfate ferrique pour la déphosphatation des étangs

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Faune demande qu'on utilise du sulfate ferrique à la place du sulfate d'aluminium lors de la déphosphatation des étangs afin de protéger les frayères de poissons;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de sulfate ferrique pour la déphosphatation des étangs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-129

7.4 - Résolution pour accepter de louer les bateaux ce printemps à la Municipalité de Nantes pour la déphosphatation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nantes demande aux municipalités participantes de l'Entente relativement à la propriété conjointe et à l'utilisation des équipements requis pour la déphosphatation d'étangs non aérés d'intégrer l'entente;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yvan Mathieu, opérateur en eaux usées, traite les municipalités de Nantes, Stornoway et de Saint-Romain;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la Municipalité de Nantes à intégrer l'Entente relativement à la propriété conjointe et à l'utilisation des équipements requis pour la déphosphatation d'étangs non aérés d'intégrer l'entente;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la location des équipements de déphosphatation aux mêmes conditions que l'an dernier.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Rappel : le jeudi 12 mai, il y aura une collecte de gros rebuts. Il faut sortir les rebuts la veille. Le conteneur de matériaux secs sera mis dans la semaine du 15 mai 2016.

8.1 - Résolution pour autoriser l'achat de bacs pour les espaces publics intérieurs et extérieurs

Une évaluation des coûts de différents fournisseurs sera faite avant de prendre une décision.

2016-05-130

8.2 - Résolution pour participer à l'activité de sensibilisation de l'environnement à Stornoway

CONSIDÉRANT QU'une activité de sensibilisation à la protection de l'environnement est organisée dans la municipalité par une citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit coordonne l'événement et demande à la municipalité d'informer les citoyens de l'événement, de fournir une camionnette pour ramasser les sacs de déchets;

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles seront sollicités pour participer à une demi-journée de nettoyage de l'environnement dans notre municipalité;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'envoi d'un publipostage ou dans le journal Le Bavard pour annoncer l'événement de nettoyage des fossés et autres lieux municipaux;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le ramassage des déchets, Monsieur Mario Lachance, maire utilisera sa camionnette pour le ramassage;

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Poste n°02-130-00-321*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2016-05-131

9.1 - Résolution pour modifier les informations du panneau d'information Village-relais

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway fait partie du réseau des Villages-relais depuis le 1er octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway doit maintenir les renseignements sur le Panneau d'information à jour afin de mieux diriger la clientèle;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la mise à jour du Panneau d'information. Les modifications seront transmises au Ministère des Transports et ils procéderont à la fabrication de nouveaux panneaux;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Publicité et information Village-relais n°02-622-00-340*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-132

9.2 - Résolution pour autoriser la participation à la formation, La prise de décision en urbanisme, le 4 juin 2016 à Frontenac

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités FQM offre une formation pour les élus, *La prise de décision en urbanisme* le samedi 4 juin 2016 à Frontenac;

CONSIDÉRANT QUE les participants auront un coffre à outils leur permettant de prendre des décisions éclairées en matière d'urbanisme du territoire et de prévenir des situations parfois irréversibles issus de choix d'aménagement non éclairé;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la formation *La prise de décision en urbanisme*, le samedi 4 juin 2016, au coût de 325 \$ plus taxes;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-110-00-454*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-133

9.3 - Résolution pour remplacer les tapis de la halte municipale

CONSIDÉRANT QUE les tapis dans les salles de bain de la halte municipale garde de l'humidité, le plancher mouillé;

CONSIDÉRANT QU'afin de préserver la durée de vie des planchers;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de deux nouveaux tapis noirs, légers pour une circulation sécuritaire. Ils sont minces aux bords biseautés moulés et avec des trous permettant l'eau de s'écouler. En mélange de caoutchouc de nitrile (terre cuite) résistant aux huiles et aux graisses. Conçu pour des zones de nettoyage, au coût unitaire de 118,99 \$ plus taxes, pour un montant total de 273,62 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments (centre comm) n°02-702-20-523*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport du concierge

Le ménage a été fait par le Service d'aide à domicile de Lac-Mégantic.

2016-05-134

10.1.1 - Résolution pour payer Service d'aide à domicile du Granit

CONSIDÉRANT QUE le ménage par intérim du centre communautaire est fait par le Service d'aide à domicile du Granit;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des heures travaillées par Monsieur Gilles Veilleux du Service d'aide à domicile du Granit au mois de mars 2016, pour un total de 17,75 heures, 517,33 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rémunération-concierge n°02-702-20-141*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-135

10.2 - Résolution pour embaucher Claude Blanchette à titre de concierge

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Blanchette peut travailler à nouveau, il a reçu l'autorisation médicale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Blanchette peut reprendre son ancien emploi aux mêmes conditions qu'avant son départ;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la candidature de Monsieur Claude Blanchette et le réintègre dans son ancien emploi aux mêmes conditions qu'avant son départ.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-136

10.3 - Résolution pour raccorder la ligne 2659 au système téléphonique existant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a fait mettre la ligne 2659 des salles communautaires, avec ses lignes Centrex, #2015-09-246;

CONSIDÉRANT QUE la ligne 2659 n'est pas raccordée dans le système téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE le raccord de la ligne 2659 des salles communautaires au système téléphonique permettra de personnaliser les appels à chaque organisme, donnera l'accès à une boîte vocale, l'accès aux interurbains;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le branchement de la ligne 2659 des salles communautaires au système téléphonique par Bell Canada;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de quatre téléphones T 7208 au coût de 135,24 \$ plus taxes chacun pour un total de 621,97 \$;

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien -réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-137

10.4 - Résolution pour autoriser l'ajout de l'augmentation de tarif du système d'alarme intrusion

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Microtec, centre de télésurveillance homologué ULC, nous offre le service de télésurveillance via Télé Alarme T.S.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a un système d'alarme intrusion pour le bureau municipal afin de protéger les données sensibles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Microtec, nous avise de l'augmentation de leur tarif mensuel, 0,53 \$ plus taxes, pour un total annuel de 7,31 \$ taxes incluses;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation des frais annuels de la télésurveillance du système d'alarme intrusion pour le bureau municipal;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

2016- 11.1 - Adoption du règlement #2016-495 modifiant le règlement #2009-445 décrétant
05- l'imposition d'une taxe pour le financement des centres 9-1-1
138

RÈGLEMENT #2016-495 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2009-445 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2016;

Il est en conséquence décrété par le présent règlement :

Pour les fins du présent règlement, le conseil décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement n°2009-445 est remplacé par le suivant :
À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mario Lachance, maire
trésorière

Simone Grenier, directrice générale/sec.-

Adoption : 2 mai 2016
Publication : 3 mai 2016
Entrée en vigueur : 3 mai 2016
Transmission au MAMOT 4 mai 2016

11.2 - Dépôt des états comparatifs par la secrétaire-trésorière au 31 mars 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs tel que prévu par l'Art. 176.4 du CM.

11.3 - Avis de motion du règlement #2016-496 autorisant un emprunt de 420 000 \$ et décrétant des travaux de reconstruction complète et de pavage de la rue Breton (tronçon 6) et de la rue De la Source (tronçon 7)

AVIS DE MOTION

MRC LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

La conseillère Madame Micheline Charrier, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement numéro 2016-496 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de reconstruction complète et de pavage de la rue Breton (tronçon 6) et de la rue De la Source (tronçon 7).

Une dispense de lecture de dispense de lecture du règlement est également donnée.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-05-139

12.1 - Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'on ajoute les factures suivantes:

- Municipalité de Saint-Romain, 79,97 \$, 4 réunion des services d'urgence à la MRC, compléter rapports DSI et interventions de mars 2016;
- Infotech, 379,42 \$, formation Sygem le 11 mai 2016, directrice générale et adjointe;
- Ville de Lac-Mégantic, 849 \$, quote-part CIGES pour 2016;
- Xérox, 363,57 \$, 23 086 copies noires et 1 879 copies couleur;
- P.B. Express, 103,48 \$, 1 h de pépinière et 10\$ de 0-¾";
- Les Éditions juridiques FD, 77,70 \$, renouvellement mises à jour, élections, référendum, organisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer incluant les ajouts ci-haut mentionnés sont au total de 49 892,53 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-140

12.1.1 - Transfert de 35 000 \$ au dépôt à terme

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le virement du compte chèque de 35 000 \$ au dépôt à terme;

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois d'avril 2016

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'avril 2016.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 28 avril 2016

Le rapport de la petite caisse au 28 avril 2016 est déposé.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2016-05-141

12.5 - Résolution pour autoriser la directrice générale et l'adjointe à participer au Congrès de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux ADMQ se démarque grâce à ses nombreuses activités d'information qui en font un événement incontournable du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs couverts sont la législation, environnement, les ressources humaines, la gestion de l'information, la gestion contractuelle et les élections, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le congrès c'est également l'occasion d'élargir notre réseau professionnel grâce à des échanges constructifs;

CONSIDÉRANT QUE les formateurs et les partenaires d'affaires présents partagent leurs connaissances et leur expérience du terrain;

Il est : Proposé par Madame Micheline Charrier
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale, Madame Simone Grenier et la directrice générale adjointe Madame Maryse Morin à participer au congrès de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin 2016 aux coûts de 503 \$ plus taxes pour chacune, total de 1 156,64 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais de kilométrage;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais de repas et d'hébergement;

QUE les montants des frais de congrès et d'hébergement soient pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454*;

QUE le montant des frais de kilométrage soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement directrice générale n°02-130-00-310*;

QUE le montant des frais de repas soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de repas n°02-130-00-311*.

Adopté à la majorité des conseillers

Monsieur Émilien Carrier est contre

2016-05-142

12.6 - Résolution pour autoriser la participation de deux personnes au Colloque économie emploi le 6 mai 2016

CONSIDÉRANT QU'un deuxième colloque économie emploi aura lieu le 6 mai 2016 au centre communautaire et sportif de Lambton;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement les entreprises, les municipalités et les intervenants sont invités;

CONSIDÉRANT QUE les sujets traités sont l'entrepreneuriat, la main-d'oeuvre, les ressources humaines et la stratégie marketing régionale;

CONSIDÉRANT QUE des frais de participation sont exigés, 25 \$ par personne, payable à la SADC région de Mégantic;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE conseil municipal de Stornoway autorise Messieurs Mario Lachance, maire, et Léo Boulanger, président du Comité de développement Stornoway, à participer au 2e colloque économie emploi, au coût de 50 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement des élus n°02-110-00-310*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-143

12.7 - Résolution pour autoriser l'achat du webinaire, Colloque Accès à l'information

CONSÉDÉRANT QUE l'entreprise Wolters Kluwer offre une version webinaire du colloque sur l'Accès à l'information, qui aura lieu à Québec, à Brossard et à Laval;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque est un survol de la Loi sur l'accès et des principes jurisprudentiels bien établis et une revue de la jurisprudence 2015 en accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la version webinaire du colloque nous offre les mêmes heures de formation reconnue par le barreau;

CONSIDÉRANT QUE nous pourrions le visionner quand nous le voudrions;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Mario Bergeron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat du webinaire du colloque sur l'Accès à l'information au coût de 399 \$ plus taxes, 458,75 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement 02-130-00-454*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-144

12.8 - Résolution pour autoriser le versement des sommes allouées au Comité de Pastorale de St-Alphonse de Stornoway

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Pastorale de St-Alphonse de Stornoway organise un spectacle des talents locaux à l'église St-Alphonse de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE le comité a demandé une subvention d'un montant de 3 000\$ pour la préparation du spectacle;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de la subvention budgétée de 3 000\$ au Comité de Pastorale de St-Alphonse de Stornoway;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subvention Comité culturel n°02-702-90-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-145

12.9 - Résolution pour autoriser l'achat d'outils promotionnels de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a proclamé Campagne annuelle de promotion de la Santé mentale 2016-2017 le 4 avril 2016, #2016-04-119;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la

campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise et offre des outils promotionnels à bas prix;

CONSIDÉRANT QUE le thème des *7 astuces pour être bien dans sa tête* est une invitation à participer à ce mouvement afin de créer, renforcer et développer la bonne santé mentale des Québécois et Québécoises;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'outils promotionnels de la campagne annuelle de la santé mentale pour afficher dans les endroits publics, au coût de 62,50 \$ plus taxes, plus les frais de livraison;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fournitures de bureau n°02-130-00-670*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-146

12.10 - Résolution d'appui au projet des relais citoyens pour une communauté Tissée-serrée

ATTENDU QUE le projet *Des Relais Citoyens pour une communauté tissée-serrée!* est une initiative portée par la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC);

ATTENDU QUE le comité Participation Citoyenne qui accompagne le porteur du projet est composé de représentants du Centre de santé et de services sociaux du Granit, de la MRC du Granit et de la SADC Région de Mégantic;

ATTENDU QUE les objectifs du projet sont, entre autres, de s'appuyer sur la mobilisation des citoyens pour apporter des changements de qualité dans leur milieu, de favoriser le sentiment d'appartenance et l'ancrage dans sa communauté et d'améliorer l'accessibilité aux informations et aux services pour l'ensemble de la population de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le projet consiste à s'associer dans chaque municipalité de la MRC du Granit, un ou plusieurs bénévoles appelés Relais Citoyens. Ces personnes répondraient à des critères de sélection définis au préalable et dont le plus important serait l'implication dans son milieu. Ils seraient alimentés en information par les différents acteurs en développement des communautés. Ils feraient le lien entre les besoins de la population locale, la municipalité et les organismes ou organisations susceptibles d'y répondre. Ils auraient aussi comme mission de diffuser dans leur municipalité des informations provenant des partenaires et ensuite de participer à la réalisation d'activités thématiques pour la population, en les mobilisant en collaboration avec les organisateurs;

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire du Granit a déposé une demande de financement à la Fondation BÉATI afin de réaliser le projet;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie les démarches de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) et du comité Participation Citoyenne afin de réaliser le projet *Des Relais Citoyens pour une communauté tissée-serrée!*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-147

12.11 - Résolution pour autoriser le remboursement des frais de kilométrage et de repas, Formation Berce de la Caucase

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Pichardie a assisté à la formation en lutte à la Berce du caucase le 20 avril 2016 au bureau de l'UPA Estrie à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Pichardie inspecteur en bâtiment et environnement réparti les frais de kilométrage et de repas aux quatre municipalités patronnesses, au montant total de 21,76 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais de kilométrage et de repas au montant de 21,76 \$ pour sa participation à la formation en lutte à la Berce du caucase du 20 avril 2016 au bureau de l'UPA Estrie à Sherbrooke;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement n°02-610-00-310*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'employé en voirie

La niveleuse a été passée dans les chemins municipaux le 15 avril 2016. Peut-être la semaine prochaine la niveleuse «décoinnera» les chemins.

2016-05-148

13.2 - Résolution pour débroussailler le 5e rang

CONSIDÉRANT QUE le débroussaillage du Rang 5 n'a pas été fait depuis plusieurs années et que les branches ont rétréci le chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Stéphane Nadeau a la machinerie adéquate pour faire ce type de débroussaillage au tarif horaire d'environ 180 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le débroussaillage du Rang 5 et demande si possible de le faire en même temps que le Canton de Lingwick;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location de machineries, véhicules et matériels n°02-320-00-516*;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-149

13.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture des travaux de niveleuse dans les chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux étaient très brisés et demandaient une intervention aussitôt que possible;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Émilien Carrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des travaux de niveleuse dans les chemins municipaux au montant de 1 542,50 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location niveleuse n°02-320-00-515*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-150

13.4 - Résolution pour autoriser des travaux pour la subvention PAARRM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway présente une demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement dans le chemin Ballock et du creusage de fossé ont été retenus pour la demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2016-2017 pour un montant estimé de 12 000 \$;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise les travaux de rechargement dans le chemin Ballock, creusé des fossés;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la demande de subvention au «Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2016-2017, pour les travaux ci-mentionnés;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien et réparation - Infrastructures PAARRM n°02-320-07-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-05-151

13.5 - Résolution pour lancer un appel d'offres pour l'entretien des cours municipales

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement se termine cette année;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'appel d'offres doit être révisé afin de mieux cibler les besoins;

Il est : Proposé par Monsieur Réjean Boulanger
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le lancement d'un appel d'offres pour le déneigement des cours appartenant à la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le regroupement avec l'école la Rose-des-Vents de Stornoway.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2014-2018

2016-05-152

14.1 - Résolution pour payer la facture du journal Constructo

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mis un appel d'offres sur le SEAO du gouvernement du Québec, #2016-04-122;

CONSIDÉRANT QU'une publication a été faite sur le journal spécialisé Constructo, #2016-04-122;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la publication de l'appel d'offres #SHE-00230157, au montant de 669,15 \$ taxes incluses dans le journal spécialisé Constructo;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Publicité - information n°02-110-00-340*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-153

14.2 - Résolution pour payer l'analyse des nouvelles demandes du MDDELCC pour la demande d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, MDDELCC, a fait des demandes d'information supplémentaires avant d'accepter la demande d'autorisation déposée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mandaté la firme d'ingénierie Roche ltée, maintenant Norda Stello, de répondre aux demandes d'informations supplémentaires, #2015-12-350;

CONSIDÉRANT QUE le ministère exige un montant supplémentaire de 1 477 \$ pour analyser le document supplémentaire qui sera déposé par la firme d'ingénierie Norda Stello;

Il est : Proposé par Monsieur Mario Bergeron
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement d'un montant de 1 477 \$ au nom du *Ministre des Finances* pour analyser le document supplémentaire qui sera déposé par la firme d'ingénierie Norda Stello dans la demande d'autorisation de la Mise aux normes des installations d'eau potable de la halte routière - Informations supplémentaires 1. Ce montant sera annexé aux réponses aux demandes d'information supplémentaires;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées des travaux de la TECQ 2014-2018, Travaux priorité 1 - Eau potable, 1.3-Mise aux normes Halte municipale - plans, devis et travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-154

14.3 - Résolution pour autoriser le paiement de la 1re facture de l'appel d'offres Réhabilitation de la chaussée des rues Breton et de la Source

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mandaté la firme d'ingénierie Les Services exp inc. pour la préparation de l'appel d'offres de la Réfection du service de voirie des Rues Breton et de la Source, travaux planifiés dans le Programme de la taxe sur l'essence TECQ 2014-2018, travaux de priorité 4 - Voirie, #2016-03-82;

CONSIDÉRANT QUE Les Services exp inc. ont présenté une première facture de 75% de la réalisation de l'appel d'offres, SHE-00230157-AO Rues Breton, de la Source & Chemin North Hill - Réfection du service de voirie, d'un montant de 2 586,94 \$ taxes incluses;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réal Bernard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la première facture de 75% de la réalisation de l'appel d'offres, SHE-00230157-AO Rues Breton, de la Source & Chemin North Hill - Réfection du service de voirie, d'un montant de 2 586,94 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées des travaux de la TECQ 2014-2018, Travaux priorité 4 - Voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois d'avril 2016 est déposée. Les conseillers voulant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2016-05-155

16.1 - Résolution pour autoriser un don à la Maison La Cinquième Saison pour l'inscription au Festival Bateaux-Dragons

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway veut, avec la collaboration du Club Lions et Monsieur Jean Cameron de cette paroisse, formé une équipe pour participer au Festival Bateaux-Dragons 2e édition;

CONSIDÉRANT QU'une des exigences pour cette participation est le versement de 2 100 \$ réparti en plus d'un versement;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la participation des citoyens, la municipalité a demandé à la Municipalité de Saint-Romain de se joindre à nous pour la formation d'une équipe et ils ont accepté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Romain versera 1 000 \$, la Municipalité de Stornoway versera 1 000 \$ et le Club Lions 100 \$ à la Maison La Cinquième Saison pour le financement d'une équipe qui sera formée de gens de Saint-Romain et de Stornoway;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Bernard
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un don à la Maison La Cinquième Saison de 1 000 \$ pour le financement d'une équipe dans le Festival Bateaux-Dragons 2e édition;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-156

16.2 - Résolution pour renouveler le contrat de service avec Infotech pour quatre ans

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway utilise le logiciel de gestion municipale, Sygem, développé par l'entreprise Infotech;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre la promo 0%, soit la possibilité de renouveler notre contrat de service pour une période de 4 ans sans aucune augmentation pour les années 2017 à 2020;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service doit être signé par les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre un contrat de base au coût de 4 750 \$ plus taxes annuellement pour quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre un contrat optimal incluant annuellement un maximum de vingt-cinq heures de soutien ainsi qu'une visite annuelle du technicien au coût de 625 \$ plus taxes annuellement pour quatre ans;

Il est : Proposé par Monsieur Réal Cameron
Appuyé par Madame Micheline Charrier

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement du contrat de service «Contrat de base» seulement au coût annuel de 4 750 \$ plus taxes, 5 461,31 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées lors du budget de l'année 2017 dans le poste *Contrat informatique n°02-190-00-414*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

16.3 - Organiser une activité, Informer les jeunes comment réagir lorsqu'ils sont accostés, avec les jeunes

Monsieur Mario Bergeron va valider auprès des organismes leurs intérêts à recevoir une formation pour les jeunes sur la façon de réagir lorsqu'ils sont accostés par des étrangers.

2016-05-157

16.4 - Résolution pour mettre des techno pieux pour ancrer le panneau municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway mettra un nouveau panneau d'information à l'avant du centre communautaire, #2016-03-75;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise TechnoPieux de Thetford Mines à installer deux techno pieux de 7 pieds de long par 4 pouces de diamètre pour la base de l'enseigne (panneau d'information) 350 \$ chacun plus taxes;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiments (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-05-158

16.5 - Résolution pour autoriser des travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie sont planifiés pour les prochains mois :

1. Un deuxième tour de niveleuse autour du 12 mai lorsque le dégel sera terminé;
2. Rechargement de 0-2-½" dans le chemin Backrange, 15 à 20 voyages et finir avec la niveleuse;
3. Rechargement dans les Concessions l'autre côté du pont;
4. Creuser les drains du chemin North Hill et «reprofilier» le chemin;

Il est : Proposé par Monsieur Émilien Carrier
Appuyé par Monsieur Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise tous les travaux de voirie ci-haut mentionnés;

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans les postes suivants :

1. *Location Niveleuse n°02-320-00-515;*
2. *Rechargement de gravier n°02-320-04-621 et Location Niveleuse n°02-320-00-515;*
3. *Rechargement de gravier n°02-320-04-621;*

4. *Creusage fossés n°02-320-03-521 et Camion transport de terre fossé n°02-320-03-524 et Location de machineries, véhicules et matériels n°02-320-00-516.*

Adopté à l'unanimité des conseillers

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Une tournée des rangs a été effectuée. Les chemins sont mieux depuis le passage de la niveleuse.

17.2 - Bibliothèque - Micheline Charrier

L'Heure du conte se continue et elle est très appréciée des gens. La 41e Assemblée générale annuelle aura lieu le 27 mai 2016 au Centre communautaire Richard Gingras.

17.3 - Transautonomie - Mario Bergeron

Aucune information, car Monsieur Mario Bergeron n'a pu assister à la dernière réunion.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Réal Cameron

Il y a maintenant un endroit pour ramasser les contenants consignés à l'école de la Rose-des-Vents. Une grosse poubelle près des cèdres.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Réal Cameron

Ils sont à la préparation du camp de jour Service d'animation estivale, SAE. Ils ont eu trois candidatures.

Madame Noémie Corriveau a intégré le Comité des Loisirs de Stornoway.

17.6 - Famille et aînés - Émilien Carrier

Aucune information.

17.7 - CLD - Réjean Boulanger

Le CLD change de nom et devient la Société de Développement Économique du Granit, SDE. Un nouveau logo.

17.8 - Croix-Rouge - Micheline Charrier

Aucune information.

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Mario Bergeron, Micheline Charrier

Le dossier du verglas du 22 décembre 2013 est fermé. Nous n'avons pas ou peu eu de dépenses admissibles.

Le 12 mai prochain une réunion de la Sécurité publique concernant les modifications de règlements harmonisés.

17.10 - CIGES - Émilien Carrier

Nous avons versé la quote-part pour l'année 2016. 849 \$.

17.11 - Comité de développement - Micheline Charrier

Une réunion a eu lieu le 27 avril dernier avec des membres du CDS et Madame Marlène Bachand concernant l'avenir du marché public.

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

L'assemblée générale annuelle aura lieu prochainement.

17.13 - Parc de Stornoway - Mario Bergeron

La documentation remise ne répond pas aux besoins du parc municipal.

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

La rencontre de la Table d'harmonisation aura lieu le 13 mai au Parc Frontenac.

17.15 - Route des Sommets - Micheline Charrier et Mario Bergeron

Le Post-mortem de la Route des Sommets a été fait par le comité directeur.

17.16 - Village-relais - Micheline Charrier, Mario Bergeron, Mario Lachance

Des statistiques sont présentées.

17.17 - Art et Culture - Réal Bernard

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire, fait un résumé du dernier conseil des maires.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-05-159

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Réjean Boulanger et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 22 h 20.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire administrative

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.